



## CONCERTATION PREALABLE ILOT C

Dans le cadre de la concertation préalable au dépôt du permis d'aménager par la société SEDELKA pour l'Ilot C, plusieurs points ont été soulevés par le Conseil Municipal à l'occasion de sa réunion du 25 septembre 2023.

Ces points s'articulent autour des axes suivants :

- **Aménagement de l'espace et circulation :**

- *Carrefour Chemin du Stade / Route d'Harcourt*  
Ce carrefour constitue le principal point d'encrage entre le centre-ville de la commune et ce nouveau quartier en raison notamment de la présence de l'arrêt de tram à proximité.  
Il est donc important que celui-ci soit traité de manière qualitative.  
La création d'une place et/ou d'un rond-point n'est pas à exclure.
- *Nécessité de créer l'ensemble des circulations primaires dès la première phase*  
Pour un fonctionnement cohérent du quartier et dans la mesure où l'ensemble des accès ne seront pas forcément terminés à la livraison des premiers immeubles (liaison chemin du fier à bras / avenue de la Suisse Normande), il est indispensable que les voiries primaires soient réalisées directement pour éviter les voies en impasse.
- *Nécessité d'une salle pour l'animation du quartier :*  
Au regard des dimensions du quartier, il est indispensable que le projet prévoit des équipements permettant le vivre ensemble. A cet effet, la création d'une salle multifonctions d'environ 350/400m<sup>2</sup> située en partie centrale du projet constituerait un élément indispensable à l'animation de ce morceau de ville.
- *Question du stationnement*  
Il sera indispensable dans le cadre de ce projet de ne pas nier la place de la voiture dans l'espace public. Le promoteur devra bien évidemment chercher à gérer au maximum le stationnement au sein de chaque parcelle en offrant un nombre de place suffisant mais il devra également prévoir du stationnement public en quantité suffisante.

- **Espaces verts et jardins familiaux**

○ *Organisation des jardins*

Il sera nécessaire de travailler avec l'association des jardins afin de définir la disposition la plus efficiente des jardins (en bande, en ilot,...) et des cabanes (1 par jardin, 1 centrale pour plusieurs jardins...).

La recomposition des jardins devra être réalisée dès le début du projet.

○ *Espaces de jeux*

Il sera nécessaire de travailler avec soin les espaces de jeux du quartier afin de proposer des équipements adaptés et à l'échelle du projet. Ces espaces devront permettre de répondre aux besoins spécifiques des différentes tranches d'âges.

○ *Place publique au cœur du dispositif*

Il paraît nécessaire de ne pas oublier de créer un lieu de rencontre au cœur de la coulée verte permettant d'accueillir des manifestations diverses. Celui-ci pourrait prendre la forme d'une place disposant des équipements publics adéquats (bornes électriques, bancs...)

- **Suivi du projet en phase opérationnelle**

○ *Comité architectural*

Un comité architectural sera constitué afin de travailler avec le promoteur chaque permis. Il sera demandé à ce que les lots soient attribués à des architectes différents afin d'offrir une expression architecturale diversifiée.

○ *Importance du traitement des espaces extérieurs privatifs*

Le comité architectural sera notamment très vigilant sur le traitement des espaces extérieurs. Les balcons ou loggias devront avoir une profondeur minimale de 2 mètres afin d'offrir des espaces extérieurs habitables afin d'éviter qu'ils se transforment en lieux de stockage.

○ *Association du Conseil Municipal à l'avancée du projet*

Il est souhaité que des réunions d'informations soient organisées à chaque phase du projet afin de présenter les évolutions du projet au Conseil Municipal.

Il est demandé par le Conseil Municipal que la présente synthèse soit annexée au registre de concertation.